



Association
pour la transition
Bas Carbone

Procédure de mise en conformité à la méthode Bilan Carbone[®]



Référentiel
d'analyse



Avertissement

La méthode Bilan Carbone® est une démarche complète dont l'objectif est d'engager et d'accompagner durablement les organisations dans leur transition bas carbone. Pour ce faire, son champ d'action porte sur :

- la sensibilisation interne et externe aux enjeux énergie climat,
- la mobilisation interne pour la collecte de données,
- le calcul des émissions sur un périmètre exhaustif pour identifier les postes significatifs et la vulnérabilité climatique,
- la définition de plans d'action/transition adaptés aux profils d'émissions de l'organisation, d'un projet ou d'un produit,
- la définition d'objectifs de réduction et l'élaboration de trajectoires de réduction des émissions compatibles avec l'Accord de Paris et les scénarios sectoriels,
- la mise en place d'une démarche d'amélioration continue et pour améliorer la collecte et le suivi dans le temps des émissions et du plan d'action.

Ainsi tout outil-candidat souhaitant être reconnu conforme à la méthode Bilan Carbone® doit être conscient de la démarche holistique que met en avant la méthode. Dans le cas spécifique d'outil-candidat de type solutions digitales ou *Software as a Service*, seules les offres complètes seront évaluées. Les niveaux d'offres plus restreints sortent du champ de l'audit et ne peuvent être qualifiés « conformes à la méthode Bilan Carbone® ».

L'Association pour la transition Bas Carbone

L'ABC œuvre depuis 2011 pour la transition vers une société sobre en carbone aussi bien en France qu'à l'international. Elle s'appuie sur les expertises dont elle est riche pour proposer, diffuser les meilleures pratiques en termes de comptabilité et d'évaluation GES et notamment des outils adaptés aux enjeux carbone des organisations. L'ABC porte ainsi depuis sa création la méthodologie Bilan Carbone®, créée par l'ADEME dès 2004. En 2022, l'Association Bilan Carbone est devenue l'Association pour la transition Bas Carbone, avec la volonté de dépasser la comptabilité carbone en embarquant le maximum de personnes et d'organisations vers un objectif commun: un monde décarboné, plus sobre et plus juste.



Sommaire

Principes généraux

1. Introduction.....	4
2. Définitions	5
3. Processus de vérification	6
3.1. Les différents éléments vérifiés.....	6
3.2. Règles de la mise en conformité.....	6
3.3. Les différentes étapes de la mise en conformité.....	7
3.4. Durée de la conformité.....	8
3.5. Annulation de la conformité.....	8
3.6. Renouvellement de la conformité.....	8
3.7. Auditeurs externes	8
3.8. Usage de la marque.....	8

Critères de vérification

A. Cadre technique et méthodologique

A.1. Règles de calcul.....	11
A.2. Périmètre de l'outil-candidat	12
A.3. Gaz à effet de serre de base inclus.....	13
A.4. Autre gaz à effet de serre inclus.....	14
A.5. Utilisation des ratios monétaires	15
A.6. Respect des principes de la Net Zero Initiative.....	16
A.7. Agrégation des résultats.....	17
A.8. Incertitudes des résultats.....	18
A.9. Cohérence FE et version des sources de données	19
A.10. Intégrité des calculs.....	20

B. Accompagnement de la démarche carbone

B.1. Formations aux enjeux énergie climat et de transition du pilote du projet	21
B.2. Sensibilisation des parties prenantes internes	22
B.3. Sensibilisation des parties prenantes externes	23
B.4. Présentation et analyse des résultats.....	23
B.5. Engagement vers l'action significative et conformité aux objectifs 1.5° et 2°.....	24
B.6. Quantification des actions de réduction	25
B.7. Mise à jour méthodologique de l'outil-candidat.....	26
B.8. Prise en compte des bugs calculatoires/méthodologiques et suivi des corrections apportées....	26
B.9. Restitution et conclusion de la démarche	27
B.10. Pilotage de la stratégie climat et démarche d'amélioration continue	28
B.11. Réflexion sur le business model et les risques climat	29

C. Transparence de la démarche

C.1. Transparence de la méthodologie de l'outil-candidat	30
C.2. Sources de données utilisées	31
C.3. Formation à l'outil candidat et à son utilisation	32

D. Communication et positionnement

D.1. Conformité des messages passés sur la démarche de comptabilité carbone	33
D.2. Conformité des messages passés sur la neutralité carbone et sur les stratégies de décarbonation.	34
D.3. Conformité des messages passés sur la place de la compensation	34

Principes généraux

1. Introduction

La transition bas carbone reste encore et toujours urgente à amorcer. Les conséquences du réchauffement climatique et la crise énergétique démontrent la nécessité de réduire nos émissions de GES ainsi que notre dépendance aux énergies fossiles. En ce sens, et afin de s'adapter au mieux aux spécificités de leurs secteurs d'activité (que ce soit pour la réalisation de bilans ou le management des émissions de GES), de plus en plus d'organisations (notamment des grands groupes) créent des outils de « comptabilité carbone » adaptés à leurs métiers.

À une échelle plus modeste, de nombreux acteurs économiques comme les PME et ETI sont encore éloignés de l'enjeu de réduction des émissions de GES et plus largement de celui de la transition vers un modèle économique soutenable. De très nombreuses PME/ETI n'ont d'ailleurs toujours pas réalisé ne serait-ce qu'un simple bilan d'émissions de GES. Ainsi, afin d'aller « chercher » ces acteurs (notamment les acteurs non soumis ou non conformes¹ à la réglementation²), de nombreuses solutions digitales de type *software as a service* (SaaS) ont vu le jour, avec pour objectifs une « démocratisation » de la comptabilité carbone et la « vulgarisation » des enjeux de la transition bas carbone.

Enfin, un peu plus de 4 ans après le lancement de la version 8 du Bilan Carbone®, l'ABC mène actuellement un travail de mise à jour méthodologique de la méthode afin de continuer à fournir une référence en matière de comptabilité carbone, dans le but d'engager un nombre toujours plus grand d'organisations vers la transition bas carbone.

C'est pourquoi, au regard de ces différents facteurs, une mise à jour du référentiel d'analyse pour les procédures de mise en conformité avec la méthode Bilan Carbone® s'est imposée. Le référentiel présenté dans ce document spécifie ainsi les règles et conditions permettant de valider la conformité avec la méthode Bilan Carbone® des outils évoqués plus haut. Le champ d'application de ce référentiel est détaillé ci-dessous.

Nota Bene

La conformité à la méthode Bilan Carbone® a pour objectif de garantir la cohérence de l'outil-candidat avec la méthodologie Bilan Carbone®. La conformité à la méthode Bilan Carbone® (associée au logo *Bilan Carbone® Certified*) garantit en particulier qu'à données égales, les résultats découlant de l'utilisation de l'outil-candidat sont semblables à ceux qui seraient obtenus avec les tableurs Bilan Carbone®. En revanche, la conformité à la méthode Bilan Carbone® d'un outil de « comptabilité carbone » ne garantit pas la cohérence des données saisies par l'utilisateur : la nature des résultats reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

¹ Environ 65 % de non-conformité pour les organisations obligées

² <https://www.ecologie.gouv.fr/decret-bilan-des-emissions-gaz-effet-serre-beges>



2. Définitions

Bilan Carbone®

Le terme Bilan Carbone® recouvre 5 notions : la marque Bilan Carbone®, la méthode Bilan Carbone®, la démarche Bilan Carbone®, le tableur Bilan Carbone®, le Bilan Carbone® d'un organisme (entreprise, collectivité...). Ces notions sont définies ci-après.

Marque Bilan Carbone®

Marque déposée désignant les produits et services associés à la méthode Bilan Carbone®.

Démarche Bilan Carbone®

Terme représentant la construction d'un projet d'évaluation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il se traduit par les 5 étapes clés suivantes : 1- La sensibilisation et la montée en compétences sur les enjeux énergie climat et les problématiques de la transition bas carbone, 2- La définition du champ d'étude (périmètre à comptabiliser), 3- La collecte et l'exploitation des données, 4- L'établissement d'un plan d'actions de réduction, 5- Restitution de la démarche.

Méthode Bilan Carbone®

Méthode qui permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées directement et indirectement par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation humaine. Par « processus physique nécessaire », il faut comprendre que l'entité examinée n'existerait pas sous sa forme actuelle, ou avec ses contours actuels, si le processus physique en question n'était pas possible.

Tableur Bilan Carbone®

Outil de comptabilité carbone, développé pour permettre aux utilisateurs de la méthode Bilan Carbone® de réaliser les calculs d'émissions de gaz à effet de serre.

Bilan Carbone® d'un organisme

Résultats de la mise en œuvre de la méthode Bilan Carbone® au niveau d'un organisme (entreprise, collectivité...).

Action de réduction

Action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Facteur d'émission

Facteur permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre à partir de données d'activité.

Valeurs techniques

Terme représentant les valeurs utilisées dans les outils de « comptabilité carbone » à des fins calculatoires (conversion de facteurs d'émission en une autre unité, valeur par défaut proposée à l'utilisateur...).

Exemple : la densité d'un matériau qui permet de convertir des données en kg éq. CO₂ par tonne en kg éq. CO₂ par m³.

Outil-candidat

Terme représentant, dans le document, l'outil de « comptabilité carbone » candidat à la conformité à la méthode Bilan Carbone®.

Poste d'émissions de GES

Émissions de GES provenant de sources ou de types de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Gaz à Effet de Serre (GES)

Constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, reprenant la liste établie par les experts du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat).



3. Processus de vérification

3.1. LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS

L'analyse de conformité à la méthode Bilan Carbone® de l'outil-candidat se base sur les 4 axes de vérification suivants :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Cadre technique et méthodologique | Chapitre A |
| 2. Accompagnement de la démarche carbone | Chapitre B |
| 3. Transparence de la méthodologie, des sources et de l'utilisation | Chapitre C |
| 4. Communication et positionnement | Chapitre D |

Pour chacun des 4 axes, plusieurs critères de vérification sont proposés. Ces critères sont différenciés selon leur caractère obligatoire ou non-obligatoire (optionnel). De plus, certains critères s'adaptent à la finalité de l'outil : organisation, projets ou produits.

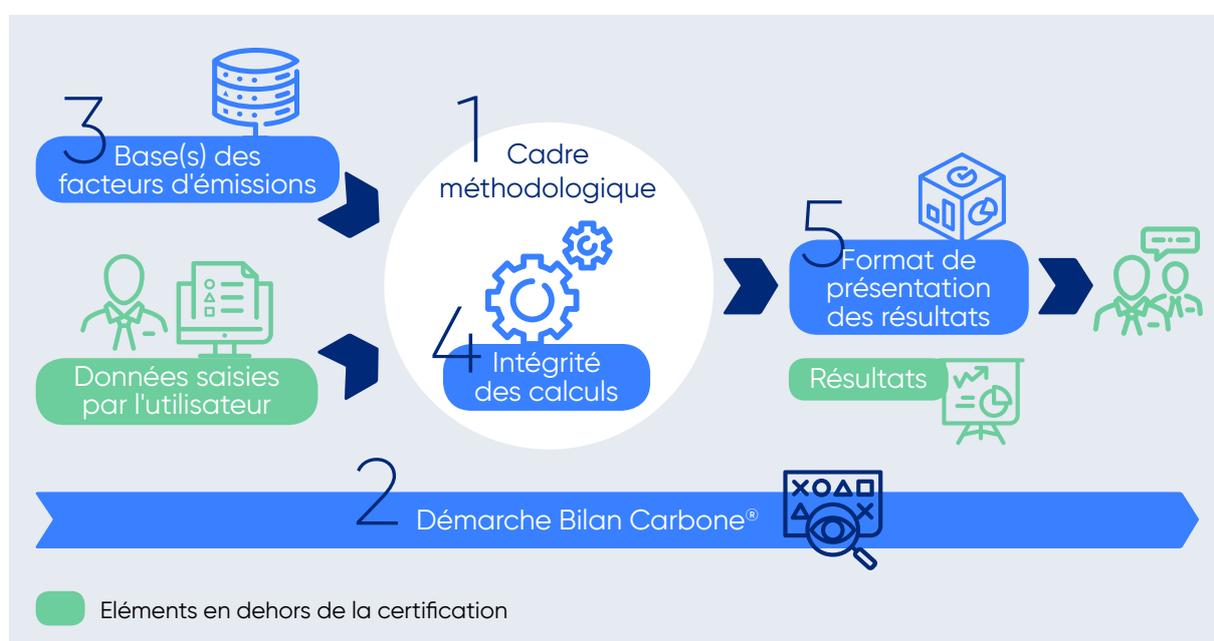


Figure 1: Schématisation des éléments d'un outil de comptabilité carbone

3.2. RÈGLES DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Pour être considéré comme conforme à la méthode Bilan Carbone®, un outil-candidat se doit de valider a minima tous les critères obligatoires et d'obtenir, après confrontation des évaluations de l'ABC et de l'auditeur externe, une note satisfaisante (i.e. supérieure à 70/100). Les critères optionnels non validés permettront au propriétaire de l'outil-candidat d'identifier des axes d'amélioration et de développement futurs.

Si un outil s'avérait ne pas valider tous les critères obligatoires tout en obtenant une note supérieure à 60/100, ce dernier se verrait proposer un délai pour lever les points bloquants. Ce délai ne pourra excéder 6 mois.

Enfin, si un outil s'avérait ne pas valider tous les critères obligatoires tout en obtenant une note inférieure à 60/100, ce dernier se verra refuser la conformité à la méthode Bilan Carbone® et aucun délai supplémentaire ne sera proposé.

Tous les critères sont détaillés dans le chapitre 2: Critères de vérification.



3.3. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Une fois la demande faite par les propriétaires de l'outil-candidat de lancer la procédure de mise en conformité à la méthode Bilan Carbone®, un partenariat sera signé entre l'Association pour la transition Bas Carbone et les propriétaires de l'outil-candidat. Ce partenariat est l'élément de cadrage de la relation de travail entre les deux parties. C'est en son sein que l'on trouvera l'avenant propre à l'audit de mise en conformité et que l'ABC réalisera ses revues et retours courants. Ce dernier permet aussi de fournir le cadre à d'éventuelles collaborations en amont de l'audit (pour une revue approfondie de l'outil, cf. ci-dessous) ou après (pour un accompagnement sur certains sujets spécifiques d'amélioration).

Vient ensuite une revue technique globale (ayant lieu, dans l'idéal, plusieurs mois avant la date prévue d'audit) dans laquelle les propriétaires de l'outil-candidat présentent, de manière approfondie, leur outil à l'ABC. Le but de cette présentation est d'identifier en amont les éventuels manques qui pourraient conduire à la non-validation de conformité et ainsi permettre aux propriétaires de l'outil-candidat de combler ces manques.

Le processus d'audit débute à l'issue de la réunion de lancement (réunion ayant pour but de cadrer la réalisation de l'audit et de présenter l'outil-candidat à l'auditeur externe) et après réception de l'outil-candidat. On entend par réception de l'outil-candidat :

- Dans le cas où l'audit porte sur un outil de comptabilité carbone interne/sectoriel :
 - un accès à l'outil s'il s'agit d'un format digitalisé (ou le transfert des documents s'il s'agit de tableurs),
 - la réception de 2 cas tests détaillés (i.e. précisant toutes les données d'entrée) permettant de tester l'outil et de comparer les résultats obtenus avec les tableurs Bilan Carbone®,
 - la réception de la documentation associée.
- Dans le cas où l'audit porte sur un outil de comptabilité carbone de type SaaS : un accès à l'outil et à la documentation associée (document de lancement, de restitution, etc.). Pour ce type d'outil, les cas tests seront fournis par l'ABC et l'auditeur externe.

Il est important de rappeler que l'audit porte sur du contenu tangible et non des déclarations d'intention. En ce sens, le propriétaire de l'outil-candidat devra pouvoir justifier avec des éléments concrets la validation des critères d'audit, notamment ceux portant sur la démarche carbone.

Une fois la bonne réception des documents validés, l'ABC commencera le travail d'analyse. Ce travail d'audit se basera sur les critères de vérification présentés dans le chapitre 2 et sera effectué dans un délai de 2 mois.

En parallèle du travail de l'ABC, un auditeur externe réalise, lui aussi, son propre travail de vérification de l'outil en se basant de la même manière sur les critères de vérification présentés au chapitre 2. Il approfondira également les questionnements identifiés par l'ABC parfois spécifiques aux outils sectoriels.

Une fois les deux évaluations réalisées, l'ABC se chargera de rassembler les résultats des analyses faites lors des deux évaluations. Une pondération 50/50 est faite entre la note de l'auditeur et celle de l'ABC qui garde, toutefois, le dernier mot quant à la décision finale de valider ou non une mise en conformité.

Enfin, une réunion de restitution réunira les différentes parties prenantes de la procédure de mise en conformité (ABC, auditeur externe et propriétaire de l'outil-candidat). Le but de cette réunion sera de présenter le résultat de l'audit. Ainsi, le propriétaire de l'outil-candidat se verra détailler, s'ils existent, les points bloquants empêchant la validation de mise en conformité. Dans le cadre du partenariat, l'organisme propriétaire pourra être accompagné par l'ABC pour résoudre, dans un délai raisonnable (fixé par l'ABC), les points empêchant la mise en conformité. À l'inverse, si l'outil-candidat satisfait tous les critères obligatoires, la réunion de restitution permettra d'acter sa conformité à la méthode Bilan Carbone® tout en formulant des axes d'amélioration pour le futur de l'outil, axes basés sur les critères optionnels, si ces derniers ne sont pas validés.



L'ABC motivera et justifiera tous retours faits et toutes décisions de refus de conformité de l'outil-candidat.

Si l'audit acte la conformité à la méthode Bilan Carbone[®], le propriétaire de l'outil-candidat, se verra transmettre le logo « Bilan Carbone Certified » (utilisable à des fins de communication) et sera affiché sur le site internet de l'ABC (dans la rubrique [Conformité](#) du site web).

3.4. DURÉE DE LA CONFORMITÉ

La durée de conformité à la méthode est valable 3 ans à partir de la date de validation (la date de restitution finale faisant foi). Cette conformité à la méthode est associée aux critères du référentiel (cf. chapitre 2) en vigueur au moment de l'audit.

Par ailleurs, au regard des évolutions méthodologiques courantes de la méthode Bilan Carbone[®], il pourra être demandé aux outils jugés conformes à la méthode de suivre ces dites évolutions méthodologiques.

3.5. ANNULATION DE LA CONFORMITÉ

Si a posteriori d'une validation de conformité à la méthode Bilan Carbone[®], durant le délai imparti de 3 ans, certaines communications ou messages passés s'avéraient non conformes à certains critères du référentiel (cf. 2.D Communication et positionnement) ou s'avéraient nuire à l'activité de l'ABC, l'ABC se réserve le droit d'annuler la conformité de l'outil.

3.6. RENOUVELLEMENT DE LA CONFORMITÉ

À l'issue du délai de 3 ans, l'ABC proposera aux propriétaires de l'outil-candidat de renouveler leur conformité. L'acceptation de ce renouvellement par les propriétaires de l'outil-candidat devra se faire dans un délai de 12 mois et il consistera à vérifier la cohérence des évolutions implémentées dans l'outil depuis la date de validation de conformité à la méthode Bilan Carbone[®]. Il ne s'agira donc pas, pour l'outil-candidat, de repasser un processus d'audit complet : seules les modifications survenues durant le délai de 3 ans seront analysées. En revanche et comme mentionné plus haut, si des évolutions méthodologiques de la méthode Bilan Carbone[®] avaient eu lieu durant cet intervalle de 3 ans, il sera demandé à l'outil-candidat de s'y conformer pour renouveler sa conformité à la méthode.

3.7. AUDITEURS EXTERNES

Durant le processus d'audit d'un outil-candidat, l'Association pour la transition Bas Carbone est accompagnée d'un auditeur externe indépendant. Ce dernier sera donc en charge, au même titre que l'ABC, de vérifier que l'outil-candidat répond aux critères obligatoires du référentiel de mise en conformité et de formuler des pistes d'amélioration pour le futur développement de l'outil.

L'auditeur externe est choisi au regard de son expérience dans le domaine de la « comptabilité carbone » au sens large (outillage, méthodologie, etc.) et de son expertise technique dans le domaine de l'outil analysé lorsqu'il s'agit d'outil interne/sectoriel.

3.8. USAGE DE LA MARQUE

L'utilisation du logo ci-dessous pourra être faite par l'outil-candidat, seulement dans le cas où ce dernier sera jugé conforme à la méthode Bilan Carbone à l'issue de l'audit mené par l'ABC et l'auditeur externe. L'usage de ce logo est valable pendant la durée de conformité fixée à 3 ans (cf. paragraphe 3.4).



Figure 2: Logo utilisable par les outils validés conformes à la méthode Bilan Carbone[®]

Critères de vérification

Les critères de vérification permettant l'analyse de conformité à la méthode Bilan Carbone® sont détaillés dans les sous-chapitres suivants.

Synthèse

Critères de mise en conformité à la méthode Bilan Carbone®

Chapitre A - Cadre technique et méthodologique

Critère A.1	Règles de calcul (GES = FE x données d'activité)	Obligatoire
Critère A.2	Exhaustivité des postes significatifs	Obligatoire
Critère A.3	Gaz à effet de serre de base inclus	Obligatoire
Critère A.4	Autres gaz à effet de serre inclus	Optionnel
Critère A.5	Utilisation des ratios monétaires	Obligatoire
Critère A.6	Respect des principes de la Net Zero Initiative	Obligatoire
Critère A.7	Agrégation des résultats	Optionnel
Critère A.8	Incertitudes des résultats	Optionnel
Critère A.9	Version des sources de données et cohérence FE	Obligatoire
Critère A.10	Erreur absolue	Obligatoire



Chapitre B – Accompagnement de la démarche carbone

Critère B.1	Formation aux enjeux énergie climat et de transition du pilote du projet	Obligatoire
Critère B.2	Sensibilisation des parties prenantes internes	Obligatoire
Critère B.3	Sensibilisation des parties prenantes externes	Optionnel
Critère B.4	Présentation et visualisation des résultats	Obligatoire
Critère B.5	Engagement vers l'action significative et conformité aux objectifs 2°	Obligatoire
Critère B.6	Quantification des actions de réduction	Optionnel
Critère B.7	Outil régulièrement mis à jour	Obligatoire
Critère B.8	Outil régulièrement corrigé/amélioré	Obligatoire
Critère B.9	Restitution et conclusion de la démarche Bilan Carbone®	Obligatoire
Critère B.10	Pilotage de la stratégie climat et démarche d'amélioration continue	Optionnel
Critère B.11	Réflexion sur le business model et risque climat	Obligatoire

Chapitre C – Transparence de la méthodologie et des sources

Critère C.1	Transparence de la méthodologie	Obligatoire
Critère C.2	Transparence sur les sources utilisées	Obligatoire
Critère C.3	Formation à l'outil candidat et à son utilisation	Obligatoire

Chapitre D – Positionnement et communication...

Critère D.1	... sur la démarche de comptabilité carbone	Obligatoire
Critère D.2	... sur la neutralité carbone	Obligatoire
Critère D.3	... sur la contribution carbone	Obligatoire



A.1. Règles de calcul

La méthode Bilan Carbone® étant en premier lieu une méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, définir des règles de calculs communes et respectées par tous est primordial pour la fiabilité de la méthode.

Principe de base de calcul

La règle la plus importante réside dans l'application du principe général présenté dans l'équation suivante :

$$\text{Émissions de GES (kg éq. CO}_2\text{)} = \text{Données opérationnelles (km, kg, m}^3\text{...)} \times \text{Facteur d'émissions (kg éq. CO}_2\text{/km, kg éq. CO}_2\text{/kg...)}$$

Figure 3 : Principe général du calcul des émissions de gaz à effet de serre

Obligatoire	Critère A.1
Question	L'outil-candidat est-il basé sur le principe d'utilisation des facteurs d'émission (émissions de gaz à effet de serre = facteur d'émission x quantité métier) et sur l'utilisation du Pouvoir de Réchauffement Global (100 ans) pour les émissions directes ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Si les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone® de l'ADEME, de la base INIES, de l'IPCC, d'Ecoinvent, le critère PRG à 100 ans est considéré comme validé.



A.2. Périmètre de l'outil-candidat

La méthode Bilan Carbone® repose sur le principe d'exhaustivité et a pour objectif de réaliser une cartographie prenant en compte l'ensemble des émissions de GES (directes comme indirectes) associées aux processus physiques nécessaires à l'existence d'une organisation, d'un évènement, d'un projet ou d'un produit. On entend par « *processus physique nécessaire* », que l'entité examinée n'existerait pas sous sa forme actuelle, ou avec ses contours actuels, si le processus physique en question n'était pas possible. C'est pourquoi, l'ensemble des postes engendrant des émissions significatives doit ainsi, a minima, être inclus dans le périmètre de comptabilisation des émissions.

Les outils-candidats devront donc être en accord avec cette philosophie d'exhaustivité et plus spécifiquement se conformer aux axes définissant le périmètre d'un Bilan Carbone® :

- Périmètre opérationnel: « *correspond à l'ensemble des émissions générées par l'activité de l'organisation et qui seront comptabilisées (émissions directes ou indirectes)* »,
- Périmètre organisationnel: « *correspond à l'ensemble des sites, installations de l'organisation à prendre en compte* »,
- Axe temporel: est le pas de temps observé. Dans le cas de la mise en conformité, il s'agira d'évaluer que le périmètre temporel de l'outil-candidat est cohérent avec le besoin qu'il sert (quantification des émissions de GES d'une organisation, d'un projet ou d'un produit).

Obligatoire	Critère A.2
Question	L'outil-candidat permet-il une prise en compte exhaustive des postes d'émissions d'une organisation d'un projet ou d'un produit ?
Réponse	Oui l'outil-candidat se base sur un périmètre de comptabilité exhaustif Non l'outil-candidat ne se base pas sur un périmètre de comptabilité exhaustif, mais les exclusions sont justifiées et cohérentes Non l'outil-candidat ne se base pas sur un périmètre de comptabilité exhaustif et/ou les exclusions sont incohérentes
Aide à la mise en œuvre	Vérifier si l'outil-candidat prend en compte : <ul style="list-style-type: none">• a minima, l'ensemble des postes engendrant des émissions significatives que ce soit pour une organisation, un projet ou un produit,• l'ensemble des entités, installations, étapes du cycle de vie, flux nécessaires à l'activité d'une organisation ou à la réalisation d'un projet ou d'un produit,• la durée de vie des projets réalisés et produits vendus Rechercher ainsi dans l'outil-candidat s'il est possible de saisir des données pour tous les postes. Vérifier notamment les postes d'émissions amont (intrants, matières premières...) et aval (émissions dues à l'utilisation et à la fin de vie des produits/services vendus...). Dans le cas spécifique d'un projet ou d'un produit, vérifier si les étapes et postes d'émissions pris en compte sont cohérents et n'oublient pas certaines étapes significatives du cycle de vie. Rechercher dans le guide d'utilisation, le guide méthodologique et/ou le manuel les paragraphes d'explication, notamment dans le cas où une étape serait exclue.



A.3. Gaz à effet de serre de base inclus

De nombreux gaz à effet de serre ont été identifiés par les experts du GIEC. Parmi ces gaz, ont été retenus :

- le gaz carbonique (CO₂) d'origine fossile, dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre du siècle,
- le méthane (CH₄), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre de la décennie,
- l'oxyde nitreux (N₂O), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre du siècle,
- les hydrofluorocarbures (HFC), dont la durée de résidence dans l'atmosphère s'échelonne de quelques semaines à quelques siècles,
- les perfluorocarbures (PFC), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre de quelques siècles à plusieurs dizaines de millénaires,
- l'hexafluorure de soufre (SF₆), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de quelques milliers d'années,
- le trifluorure d'azote (NF₃), dont la durée de résidence dans l'atmosphère est de l'ordre de plusieurs siècles.

Obligatoire	Critère A.3
Question	L'outil-candidat inclut-il au moins les gaz à effet de serre entérinés par l'arrêté du 25 janvier 2016 tel que le préconise le GIEC ?
Réponse	Oui l'outil-candidat se base sur un périmètre de comptabilité exhaustif Non si justifié et cohérent Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher dans le guide d'utilisation, le guide méthodologique et/ou le manuel d'utilisation les paragraphes portant sur les gaz à effet de serre inclus dans la méthodologie. S'intéresser au volet climatisation de l'outil-candidat, ainsi qu'au FE sur les vols aériens. Pour des outils à vocation projet/produit, la justification d'exclusion de certains types de GES peut notamment résulter de la non-utilisation de process/équipements responsables (durant leur utilisation) d'émissions de ces dits GES.



A.4. Autre gaz à effet de serre inclus

La méthode Bilan Carbone® a pour objet de coller avant tout à la réalité physique. Elle prend donc en compte les émissions de GES dès lors que le niveau des connaissances scientifiques le permet. Aussi, en plus des émissions classiquement évaluées, on retrouve dans le Bilan Carbone® la possibilité de quantifier :

- les GES régis par d'autres traités internationaux (ex : les CFC, les oxydes d'azote NOx)
- la vapeur d'eau et les traînées de condensation émises par les avions dans la stratosphère

Toutefois, nous sommes conscients que ces émissions peuvent être anecdotiques (par rapport au volume global d'émission de GES) dans les approches métiers de certains outil-candidat. C'est pourquoi ce critère revêt un caractère optionnel.

Optionnel	Critère A.4
Question	L'outil-candidat permet-il d'intégrer les autres gaz à effet de serre (tels que les CFC ou les émissions de vapeur d'eau des avions dans la stratosphère) ?
Réponse	Oui Non si justifié et cohérent Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher dans le guide d'utilisation, le guide méthodologique et/ou le manuel d'utilisation les paragraphes sur les gaz à effet de serre inclus dans la méthodologie



A.5. Utilisation des ratios monétaires

La méthode Bilan Carbone® promeut l'utilisation de données d'activité physiques. Toutefois, l'utilisation de ratios monétaire est acceptée pour pallier notamment les manques de FE classiques associés à certains achats ou services (prestations intellectuelles, maintenance technique, composants semi-finis, etc.) ou pour estimer des postes pour lesquels les données sont plus complexes à obtenir et qui obéissent à des logiques économiques plurielles (par exemple : estimation GES de l'épargne, des investissements, etc.).

Par conséquent, tout outil-candidat souhaitant être reconnu comme conforme à la méthode Bilan Carbone® se devra toujours de privilégier la donnée physique et d'utiliser les ratios monétaires pour pallier un manque de données.

Obligatoire	Critère A.5
Question	L'outil-candidat priorise-t-il systématiquement l'utilisation de données physiques plutôt que de données monétaires et prévoit-il l'utilisation des ratios monétaires uniquement en dernier recours ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Vérifier s'il est laissé la possibilité de saisir des entrées monétaires pour des postes, étapes ou flux significatifs. Pour les outils-candidats à vocation « organisation » vérifier la place qui est faite à la lecture d'un Fichier d'Écriture Comptable (FEC). Voici les lectures de FEC que nous jugeons acceptables : <ul style="list-style-type: none">• Pour venir connaître le montant des achats de fournitures courantes, des prestations intellectuelles, etc.• Pour venir identifier certains manques éventuels dans les données physiques renseignées (i.e. « cette ligne de dépense ne semble pas avoir été précisée lors de la saisie de données physiques »)

A.6. Respect des principes de la Net Zero Initiative

Les moyens d'action dont dispose une organisation pour lutter contre le changement climatique sont nombreux : elle peut réduire ses propres émissions, œuvrer à réduire les émissions des autres et augmenter les émissions qu'elle participe à séquestrer. Ces leviers d'actions peuvent, qui plus est, s'exercer au sein de sa chaîne de valeur (en amont ou en aval) ou en dehors de sa chaîne de valeur.

Ceci est résumé par le tableau de bord de la Net Zero Initiative (NZI) :

		Pilier A Je réduis mes émissions de GES	Pilier B Je réduis les émissions des autres	Pilier C J'augmente les puits de carbone
Dans ma chaîne de valeur	Chez moi	Émissions directes		Absorptions directes
	En amont et en aval	Émissions indirectes	Émissions évitées par mes produits et services	Absorptions indirectes
Hors de ma chaîne de valeur			Émissions évitées par financement de projets de réduction	Absorptions par financement de projets de séquestration

Figure 5 : Tableau de bord de la Net Zero Initiative

Ainsi, il est demandé aux outils-candidats de se conformer à cette philosophie « triple entrée » sans pour autant avoir à en adopter le formalisme de restitution. Plus spécifiquement, il ne peut en aucun cas y avoir addition ou soustraction entre chaque pilier (que ce soit dans la chaîne de valeur ou en dehors de la chaîne de valeur).

Dans le cadre d'un projet ou d'un produit, il convient également que les émissions évitées ou éventuellement séquestrées soient comptabilisées séparément et qu'elles ne soient pas retranchées du profil d'émissions de GES total. En effet, la méthode Bilan Carbone® cherche à évaluer les émissions induites par la réalité des flux nécessaires à la réalisation de projets ou de produits.

Obligatoire	Critère A.6
Question	L'outil se conforme-t-il à la philosophie de la Net Zero Initiative en distinguant les émissions induites, les émissions évitées et les émissions séquestrées que ce soit au sein de son périmètre, de sa chaîne de valeur ou hors de sa chaîne de valeur ?
Réponse	Oui Non car les émissions évitées ou séquestrées ne sont pas comptabilisées dans l'outil-candidat Non
Aide à la mise en œuvre	Saisir des données dans les parties recyclage, valorisation énergétique, etc. puis analyser les résultats de l'outil-candidat pour voir si des émissions évitées sont prises en compte/présentées



A.7. Agrégation des résultats

D'une organisation à l'autre, le fonctionnement interne et les méthodes de travail peuvent être très différents. Projets, équipes, sites, activités... disposer de données GES à ces échelles est plus qu'utile pour suivre les émissions associées aux spécificités internes d'une organisation. Au-delà de ce suivi « micro », il est aussi essentiel que ces données GES puissent être consolidées à plus large échelle pour évaluer les émissions de GES globales d'une organisation. C'est pourquoi ce critère analyse la possibilité d'agrégation des résultats à différentes échelles, à l'instar de ce que peut faire l'utilitaire « multisite » de la méthode Bilan Carbone®.

Toutefois, cette consolidation des données de GES à différentes échelles peut ne pas représenter d'intérêt dans certaines approches métier. C'est pourquoi ce critère revêt un caractère optionnel.

Optionnel	Critère A.7
Question	L'outil-candidat permet-il d'agréger les émissions de GES à l'échelle de projet, équipe, activité, site, etc. ? Permet-il également de consolider ces différentes évaluations GES pour venir évaluer l'impact de l'organisation tout entière (à l'image de l'utilitaire « multisite » de la méthode Bilan Carbone®) ?
Réponse	Oui Non mais non pertinent Non
Aide à la mise en œuvre	Essayer au sein de l'outil-candidat de définir (s'il le permet) des équipes, des sites, des activités afin de vérifier si des agrégations GES à ces échelles sont possibles ?



A.8. Incertitudes des résultats

Il est rappelé dans la méthode Bilan Carbone® que l'approche physique par les données d'activité et les facteurs d'émission est d'une précision imparfaite. Néanmoins, l'objectif principal d'un calcul d'incertitude est de sensibiliser les utilisateurs à l'incertitude inhérente à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (i.e. quel degré de confiance peut-on y placer ?) tout en identifiant les priorités en matière d'amélioration de la qualité de ces données. Cependant, cette incertitude dans les résultats (notamment si elle se trouve être forte) ne doit pas être un frein à l'action. C'est pourquoi, il sera ici évalué, au-delà de l'incertitude en elle-même (i.e. sa valeur), la présence d'éléments de sensibilisation à cette incertitude (à la fois sur la donnée d'activité et sur les facteurs d'émission). Il sera également évalué si l'outil-candidat cherche, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue (cf. critère B.10), à encourager l'utilisateur à la réduction des incertitudes (notamment sur les postes d'émissions majoritaires) que ce soit par l'amélioration de la collecte de données d'activité ou par la réduction des émissions liées aux facteurs d'émission.

Optionnel	Critère A.8
Question	Existe-t-il des éléments de sensibilisation sur l'incertitude des résultats ?
Réponse	Oui précisément (données, FE, postes) Oui globalement Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher si l'incertitude est présentée et si des éléments de sensibilisation à l'incertitude des données et des facteurs d'émission sont disponibles dans le ou les guides accompagnant l'outil-candidat ou directement dans l'outil-candidat. A minima, il doit être fait mention du côté incertain des résultats GES et de la nécessité de raisonner avant tout en ordre de grandeur lors de l'interprétation des résultats. Vérifier si pour des postes d'émissions majoritaires à forte incertitude, l'outil-candidat identifie bien un besoin de réduction de l'incertitude.



A.9. Cohérence FE et version des sources de données

La méthode Bilan Carbone® est une méthodologie générale applicable à tout secteur d'activité. De ce fait, les facteurs d'émission sont des facteurs génériques adaptés au plus grand nombre, mais non adaptés aux spécificités d'une activité, d'un secteur, d'un projet ou d'un produit. Toutefois, dans le cas où des données spécifiques et cohérentes sont disponibles, il est important d'utiliser ces données en lieu et place des données génériques. Les données utilisées dans un outil peuvent donc provenir de sources très différentes et être aussi, par conséquent, de qualité très différente. C'est pourquoi il est nécessaire de vérifier la fiabilité et l'actualisation (la transparence étant traitée dans le chapitre dédié) des sources de données. Au regard du potentiel très grand nombre de FE à passer en revue, l'analyse se basera sur un échantillonnage maximum d'une vingtaine de facteurs d'émission. Cet échantillonnage essaiera de couvrir l'ensemble des postes d'émissions que permet d'évaluer l'outil-candidat.

Fiabilité : méthodologie d'élaboration des FE

Ainsi, l'analyse de la fiabilité passera par l'analyse des facteurs d'émission, des données (consommation d'énergie, décomposition matière, processus de production...) et hypothèses auxquels ils font appel. Sans préjuger de la qualité des hypothèses faites (qui relèvent d'expertises sectorielles), il est cependant primordial que l'élaboration des facteurs d'émission respecte certains principes clés :

- Intégration des mêmes gaz à effet de serre avec les mêmes Pouvoirs de Réchauffement Global que ceux utilisés pour le Bilan Carbone® ;
- Intégration de toutes les étapes du cycle de vie nécessaires (i.e. pas de périmètre de coupure trop restrictif) ;
- Exclusion des émissions évitées, compensées et séquestrées (sauf justification acceptable pour le dernier point).

Dans le cas d'utilisation de bases de données de FE « conventionnelles » (Base Carbone®, Base INIES, Base Impacts®, Ecoinvent, etc.), la fiabilité méthodologique sera jugée satisfaisante et ne sera donc pas analysée.

Actualisation : version des sources de données

Il sera également vérifié que l'outil-candidat est à jour avec les versions des bases de données de FE qu'il propose et que les FE sont utilisés « correctement » (c'est-à-dire que le bon facteur d'émission « pointe » sur la bonne donnée d'activité).

Obligatoire	Critère A.9
Question	La méthodologie de calcul des FE (non issus des bases de données de FE « traditionnelles » comme la Base Carbone®, INIES, Ecoinvent, etc.) est-elle cohérente avec la méthode Bilan Carbone® ? Les versions des bases de données utilisées sont-elles bien à jour ? Les facteurs d'émission sont-ils cohérents et avec la donnée d'activité sur laquelle ils « pointent » ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Analyser la construction de FE non issus de base de données de FE « traditionnelles » en se basant sur les critères cités plus haut. Rechercher dans l'outil-candidat s'il existe un document récapitulant la version des sources des bases de données de FE utilisées. Analyser pour les facteurs d'émission (ou la donnée technique) sur quelles données opérationnelles ils « pointent ».



A.10. Intégrité des calculs

Au-delà du cadre méthodologique de l'outil-candidat, il est aussi primordial de valider l'intégrité des calculs.

Cette validation est réalisée au travers de la réalisation de plusieurs cas tests. Leur nombre et leur origine varieront en fonction du type d'outils-candidats (outil interne, solution SaaS, à vocation organisation ou produit, etc.).

Les cas test réalisés devront être représentatifs des exercices que pourront rencontrer les outils-candidats et il sera attendu que ces derniers conduisent à des résultats similaires lorsque seront rentrés les mêmes données d'activités et les mêmes facteurs d'émission au sein du tableur Bilan Carbone®. Pour chaque cas test il sera analysé les différences entre les résultats de l'outil-candidat et les résultats fournis par le tableur Bilan Carbone® via notamment l'évaluation d'une erreur absolue.

Erreur absolue

Les cas tests ont pour but d'identifier les éventuelles différences voire bugs de calcul de l'outil-candidat. Ils ont également pour objectif de déterminer l'erreur absolue de l'outil-candidat en utilisant dans le tableur Bilan Carbone®, **les mêmes facteurs d'émission que ceux utilisés dans l'outil-candidat. L'objectif de précision est de l'ordre de 5 %.**

Avec

$$\text{Erreur} = \frac{(\text{Maximum} (R_{\text{abc}}; R_{\text{candidat}}) - \text{minimum} (R_{\text{abc}}; R_{\text{candidat}}))}{\text{minimum} (R_{\text{abc}}; R_{\text{candidat}})}$$

Où

- R_{abc}: résultats avec le tableur Bilan Carbone®
- R_{candidat}: résultats avec l'outil-candidat

Obligatoire	Critère A.10
Question	Pour chaque cas test, l'erreur dépasse-t-elle 5 % en utilisant, dans le tableur Bilan Carbone®, les mêmes facteurs d'émission que ceux proposés dans l'outil-candidat ?
Réponse	Non Oui
Aide à la mise en œuvre	Évaluation des erreurs à effectuer avec l'outil-candidat et le tableur Bilan Carbone® en remplaçant les facteurs d'émission du tableur par ceux disponibles dans l'outil-candidat ou l'inverse.



B.1. Formations aux enjeux énergie climat et de transition du pilote du projet

La méthode Bilan Carbone® s'appuie sur une formation diplômante dont un des objectifs intrinsèques est la montée en compétences sur les enjeux énergie climat et de transition. Il est ainsi demandé à l'outil-candidat d'assurer lui aussi cette montée en compétences du pilote du projet réalisant l'évaluation des émissions de GES (qu'il soit utilisateur interne ou client).

Ainsi, il sera évalué à quel point l'outil-candidat met en avant un récit pédagogique débutant du constat de réchauffement climatique dû aux émissions anthropiques de GES pour aboutir à la nécessité de réduire les émissions de GES de son organisation, d'un projet ou d'un produit pour faire face notamment aux risques de transition.

Si ces éléments de montée en compétences sur les enjeux énergie climat et de transition ne se trouvent pas au sein de l'outil-candidat et ne sont pas directement accessibles aux auditeurs, ils devront tout de même être justifiés de manière concrète. Il convient donc aux propriétaires de l'outil-candidat de transmettre tous les éléments pouvant justifier cette montée en compétences.

Obligatoire	Critère B.1
Question	L'outil-candidat assure/ permet-il la montée en compétences du pilote du projet réalisant l'évaluation des émissions de GES (qu'il soit utilisateur interne ou client) sur les enjeux énergie climat et de transition ?
Réponse	Oui (formation et/ou sensibilisation) Non
Aide à la mise en œuvre	Si les éléments assurant la montée en compétences, ne sont pas accessibles directement sur l'outil-candidat, demander une transmission de tous ce qui peut traduire cette démarche (support de sensibilisation, replay de webinaire, questionnaire, présentation live d'une sensibilisation type, etc.).



B.2. Sensibilisation des parties prenantes internes

Une démarche Bilan Carbone® réussie passe également par l'acculturation et la montée en compétences sur les enjeux énergie climat et de transition des parties prenantes internes (salariés, managers, fonctions dirigeantes). En effet, au-delà de la pertinence des actions de réduction, la réussite d'une transition bas carbone repose sur des constats, des enjeux et des objectifs partagés et compris par tous.

C'est pourquoi, il sera attendu de l'outil candidat qu'il justifie des éléments de sensibilisation et/ou permettant la montée en compétences de ces parties prenantes internes. De plus, il sera porté une attention particulière aux messages portés aux managers et fonctions dirigeantes afin de s'assurer que l'outil-candidat cherche à les engager de manière pérenne sur le sujet de la transition bas carbone.

Obligatoire	Critère B.2
Question	L'outil-candidat assure-t-il une sensibilisation et/ou une montée en compétences sur les enjeux énergie climat et de transition des parties prenantes internes (salariés, managers, fonctions dirigeantes)?
Réponse	Oui (formation et/ou sensibilisation de toutes les parties prenantes internes) Oui (formation et/ou sensibilisation uniquement des managers et des fonctions dirigeantes) Non
Aide à la mise en œuvre	Si les éléments assurant la montée en compétences ne sont pas accessibles directement sur l'outil-candidat, demander une transmission de tout ce qui peut traduire cette démarche (support de sensibilisation, replay de webinaire, questionnaire, etc.).

B.3. Sensibilisation des parties prenantes externes

Après la montée en compétences du pilote du projet et des parties prenantes internes sur les questions énergie climat, une démarche Bilan Carbone® complète et permettant d'opérer une profonde décarbonation de son activité suppose un travail avec l'ensemble de sa chaîne de valeur amont comme aval (c'est-à-dire les fournisseurs et les clients). C'est pourquoi, il est attendu des outils candidats qu'ils fournissent les éléments nécessaires à la mobilisation (et ou à la montée en compétences) des fournisseurs et des clients sur l'enjeu de la réduction des émissions de GES ainsi que sur les problématiques de transition bas carbone.

Optionnel	Critère B.3
Question	L'outil-candidat permet-il de mobiliser (et/ou de faire monter en compétence) les parties prenantes externes (fournisseurs et clients) ?
Réponse	Oui (mobilisation de toutes les parties prenantes externes) Oui (mobilisation d'une partie seulement des parties prenantes externes) Non
Aide à la mise en œuvre	Si les éléments assurant la mobilisation/montée en compétences ne sont pas accessibles directement sur l'outil-candidat, demander une transmission de tout ce qui peut traduire cette démarche (support de sensibilisation, questionnaire envoyé, mail type, etc.).

B.4. Présentation et analyse des résultats

La manière de présenter les résultats est aussi importante pour se conformer à l'esprit de la méthode Bilan Carbone®. En effet, il est essentiel que les utilisateurs puissent visualiser les postes et sous postes d'émissions pour les outils à vocation organisation ainsi que les équipements et les phases du cycle de vie les plus émettrices pour les outils à vocation projet ou produit, ceci afin de pouvoir mettre en place des actions de réduction pertinentes. Cette granulométrie dans la présentation des résultats est également fondamentale pour la phase de restitution de la démarche Bilan Carbone® (cf. B.9)

Obligatoire	Critère B.4
Question	L'outil-candidat permet-il d'analyser les résultats suivant les postes, sous-postes d'émissions et/ou les équipements et phases de cycle de vie ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Analyser la présentation des résultats de l'outil-candidat et s'assurer que différents niveaux de lecture sont possibles



B.5. Engagement vers l'action significative et conformité aux objectifs 1.5° et 2°

La méthode Bilan Carbone® étant fondamentalement tournée vers le passage à l'action et la réduction des émissions de GES, il est attendu des outils-candidats souhaitant être reconnus conforme à la méthode d'être en adéquation avec cet objectif.

Il sera ainsi évalué comment l'outil-candidat cherche à déclencher l'action structurante, à pousser l'utilisateur à construire un plan d'action et plus largement comment l'outil-candidat cherche à induire une stratégie de transition/décarbonation pertinente. Plus spécifiquement, l'analyse questionnera, sans rechercher l'exhaustivité parfaite, si :

- l'action fait sens au regard du profil d'émissions (i.e. porte sur les volumes d'émissions significatives),
- l'action est suffisamment caractérisée pour permettre sa réussite (identification du pilote de l'action, ressources internes et externes mobilisables, temporalité, coût, priorisation, identification des indicateurs à suivre dans le temps, freins éventuels identifiés, etc.) en opposition à des actions proposées automatiquement,
- le plan d'action cherche à panacher actions structurantes, actions mobilisatrices, actions activables à court terme, actions nécessitant un travail d'approfondissement et de recherche, etc.
- le plan d'action s'inscrit au même titre que la trajectoire de réduction dans un cadre temporel adapté (i.e. ni trop court, ni trop éloigné), des objectifs de réduction d'émissions sont fixés et s'ils se basent sur des scénarios 1.5° ou 2° (SBTi, SNBC),

Se basant sur la méthodologie ACT®, portée par l'ADEME et le CDP, la stratégie de décarbonation inclut, plus largement, des investissements matériels bas carbone, des réflexions sur la performance bas carbone des produits et services vendus, une gouvernance climat, une réflexion sur les fournisseurs et les clients, un engagement auprès de la société civile, une réflexion sur un modèle d'affaire plus vertueux. Dans le cadre d'outil à vocation projet ou produit, il sera évalué si ces derniers proposent ou accompagnent l'utilisateur dans la recherche d'alternatives moins émissives.

Obligatoire	Critère B.5
Question	L'outil-candidat cherche-t-il à engager à l'action significative et à la définition de trajectoires de réduction des émissions de GES compatibles avec des scénarios 1.5° ou 2° ?
Réponse	<p>Oui l'outil cherche à déclencher l'action significative de plusieurs manières (cf. ci-dessus) ET fixe des trajectoires de réduction cohérentes avec des scénarios 1.5°/2° ET s'emploie à définir une stratégie de décarbonation pertinente</p> <p>Oui l'outil cherche à déclencher l'action significative de plusieurs manières (cf. ci-dessus) ET fixe des trajectoires de réduction cohérentes avec des scénarios 1.5°/2°</p> <p>Oui l'outil cherche à déclencher l'action significative OU propose des trajectoires de réduction cohérentes avec des scénarios +1.5/2°C</p> <p>Non</p>
Aide à la mise en œuvre	<p>Vérifier la pertinence des actions automatiques proposées (à défaut portent-elles sur des postes significatifs).</p> <p>Vérifier si l'outil propose des éléments de caractérisation tels que ceux cités plus haut.</p> <p>Vérifier si l'outil-candidat propose des objectifs et des trajectoires de réduction des émissions de « référence ». Si oui, vérifier leur adéquation avec des scénarios 1.5° et 2°.</p>



B.6. Quantification des actions de réduction

L'objectif premier de la méthode Bilan Carbone® est de « réaliser une photographie exhaustive de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre » d'une activité ou d'un projet. L'objectif second est de fournir aux chargés d'études un « outil de management environnemental » dédié aux émissions de GES leur permettant de mettre en place et suivre leurs actions visant à réduire les émissions associées à leur activité. Ainsi, quantifier les « gains GES » des actions de réduction que l'on peut mettre en œuvre est donc une nécessité pour qui souhaite planifier la réduction des émissions de GES de son organisation dans le temps. Cependant, cet exercice est complexe et la méthode Bilan Carbone®, elle-même, ne propose pas de module de quantification d'impact GES des actions. C'est pourquoi ce critère revêt un caractère optionnel. Toutefois, il sera quand même évalué si l'objectif de quantification se retrouve au sein de l'outil-candidat et si ce dernier cherche à fournir à l'utilisateur les moyens de quantifier l'impact GES des actions. Cette quantification, si elle existe, se devra de respecter les mêmes principes méthodologiques que ceux permettant l'évaluation GES tels que définis dans le pilier A ou s'appuyer sur des méthodologies existantes (type Quanti GES). Une quantification de type « déclarative » ne sera pas considérée comme suffisante. Pour les outils à vocation « projet » ou « produit », il sera évalué si ces derniers accompagnent l'utilisateur dans la quantification de l'impact GES d'alternatives.

Optionnel	Critère B.6
Question	L'outil-candidat permet-il de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à une action de réduction ?
Réponse	Oui Oui mais la quantification est faite de manière déclarative Non
Aide à la mise en œuvre	Vérifier si l'outil-candidat permet de renseigner un gain GES pour les actions définies, vérifier si la quantification s'accompagne d'un guide méthodologique dédié ou si cette dernière se fait de manière déclarative.

B.7. Mise à jour méthodologique de l'outil-candidat

La méthode Bilan Carbone® a été amenée à évoluer et continue de le faire afin de proposer des outils et méthodes toujours pertinentes pour accompagner les organisations dans le pilotage de leur réduction d'émissions de GES. C'est pourquoi, les propriétaires de l'outil-candidat se doivent, premièrement, de « faire vivre » leur outil, c'est-à-dire d'envisager le développement et les mises à jour courantes comme la mise à jour des FE mais aussi les mises à jour nécessaires à l'adéquation avec les futurs standards et méthodologies de référence.

Obligatoire	Critère B.7
Question	Est-il prévu le développement futur de l'outil et notamment le besoin de mise à jour périodique des FE voir de la méthodologie de l'outil-candidat ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher dans le guide de l'utilisation, le guide méthodologique et/ou le manuel les paragraphes d'explication sur les évolutions passées (et/ou futures si cela existe). Y a-t-il un chargé de projet/développement de l'outil-candidat ? Est-il possible d'identifier clairement un chef/chargé de développement de l'outil-candidat ? Y a-t-il des moyens humains alloués au développement de l'outil ? Analyser la version des FE. Sont-ils issus de la dernière version de la base dont ils sont tirés ?

B.8. Prise en compte des bugs calculatoires/méthodologiques et suivi des corrections apportées

L'utilisation de l'outil-candidat par les utilisateurs peut parfois mettre en évidence des erreurs/bugs de calcul (erreur dans les facteurs d'émission utilisés, problèmes méthodologiques, etc.) entraînant des incohérences dans les résultats finaux. Il est alors nécessaire de permettre à ces utilisateurs de faire remonter l'information. Il est également nécessaire de suivre et d'œuvrer à la correction de ces erreurs.

Obligatoire	Critère B.8
Question	Existe-t-il une procédure interne de suivi des bugs de calcul et de leurs corrections associées ?
Réponse	Oui Oui en partie (seulement une correction, pas de suivi) Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher s'il existe des informations accessibles aux utilisateurs sur les personnes et/ou services à contacter en cas de problèmes (mail, téléphone etc.) Y a-t-il un chargé de projet/développement de l'outil-candidat ? Rechercher s'il existe une procédure interne de suivi des bugs de calcul



B.9. Restitution et conclusion de la démarche

La méthode Bilan Carbone® accorde une importance particulière à la restitution des résultats et de la démarche suivie. L'objectif de cette restitution est de présenter le travail effectué auprès des équipes et de la direction. C'est aussi le moment opportun pour dédier un temps spécifique au plan d'action, à la stratégie de réduction des émissions ainsi qu'aux recommandations d'améliorations futures.

Il est donc attendu des outils-candidats souhaitant être jugés conforme à la méthode Bilan Carbone® que ces derniers dédient ce temps spécifique à la restitution de la démarche menée. Il sera plus particulièrement évalué si :

- un rappel des enjeux énergie climat est fait,
- un rappel de la méthode suivie (notamment Bilan Carbone®) est fait : collecte des données ; ressources internes mobilisées ; sensibilisation transverse faite auprès des équipes ; facteur d'émission utilisé, hypothèses faites, présentation des résultats d'émissions GES par poste et sous-poste ;
- une présentation du plan d'action, des objectifs fixés et de la stratégie associée est réalisée,
- des recommandations d'améliorations pour les bilans futurs sont présentées (améliorer le processus de collecte des données, réduction de l'incertitude, sensibilisation accrue, indicateurs pour le suivi et le pilotage, etc.),
- les risques de climat et de transition sont rappelés afin d'insister à nouveau sur la nécessité de réduire rapidement ses émissions de GES.

Dans le cadre des outils à vocation « projet » ou « produit » il sera attendu que ces derniers fournissent un cadre de restitution récapitulant de manière synthétique la méthode de calcul et les hypothèses associées ainsi que les alternatives envisagées.

Obligatoire	Critère B.9
Question	L'outil-candidat dédie-t-il un temps spécifique à la restitution de la démarche suivie ?
Réponse	Oui Oui mais les éléments restitués sont insuffisants Non
Aide à la mise en œuvre	Vérifier si l'outil permet de générer un rapport de synthèse détaillant la démarche suivie, les équipes mobilisées, les hypothèses, les résultats, le plan d'action, etc. Analyser les supports et éléments dédiés à la réunion de restitution.



B.10. Pilotage de la stratégie climat et démarche d'amélioration continue

Atteindre les objectifs de réduction que l'on s'est fixés suppose de suivre l'évolution des émissions de GES dans le temps. Mais une stratégie climat ne peut se résumer à une simple confrontation à une prévision temporelle de décroissance des émissions. Elle doit s'articuler autour d'une démarche d'amélioration continue qui s'appuie, elle-même, sur une multitude d'actions et d'initiatives assurant la bonne mise en œuvre de la comptabilité gaz à effet de serre, l'appropriation par tous de la volonté de réduction des émissions et l'identification des corrections à apporter, le cas échéant. Ainsi, il sera attendu des outils-candidats souhaitant prétendre à la conformité avec la méthode Bilan Carbone® qu'ils œuvrent à ce réel pilotage opérationnel de la stratégie climat en cherchant, en outre, à améliorer la collecte de données, à réduire les incertitudes des données d'activités et des facteurs d'émission, à mettre en place des indicateurs pertinents pour le suivi de la réalisation des actions, à identifier les moyens d'améliorer/corriger la mise en œuvre desdites actions et à réviser, le cas échéant, les objectifs de réduction fixés, à acculturer progressivement l'ensemble des parties prenantes internes comme externes, etc.

Optionnel	Critère B.10
Question	L'outil-candidat articule-t-il une démarche d'amélioration continue au pilotage de la stratégie climat ?
Réponse	Oui Oui en partie (pas d'exhaustivité des actions favorisant une démarche d'amélioration continue) Non
Aide à la mise en œuvre	Analyser les actions proposées par l'outil pour vérifier si des actions œuvrant à l'amélioration continue sont présentes (ex : lors d'un cas test, chercher à obtenir un poste significatif d'émissions avec une très forte incertitude et voir si l'outil propose une action sur sa réduction). Analyser un rapport transmis au client et vérifier si de telles actions sont mentionnées et expliquées.



B.11. Réflexion sur le business model et les risques climat

Quel que soit le secteur d'activité et quelle que soit la taille de l'organisation considérée, la réussite d'une transition bas carbone présuppose une réflexion approfondie sur le modèle d'affaire et les risques climat (i.e. physique et de transition) auxquels il fait face. C'est pourquoi, il est attendu des outils-candidats que ces derniers portent un message clair et exhaustif sur l'ensemble des risques que fait peser le changement climatique sur les modèles d'affaire. Ainsi, toute démarche de transition vers un modèle d'activité bas carbone et soutenable doit se préoccuper des risques suivants :

- risque physique : disparition pure et simple ou modification trop substantielle de l'environnement dans lequel s'exerce l'activité d'une organisation pour que le modèle économique de cette dernière perdure ;
- risque investisseur : perte d'attractivité auprès des financeurs du fait d'une insuffisante prise en compte de la question de l'impact environnemental de son activité. La stratégie de réduction de ses émissions de GES y est souvent centrale ;
- risque client/fournisseur : au-delà du risque d'image publique, il s'agit de l'impossibilité d'attirer des nouveaux clients car sa structure est identifiée comme non préparée à la transition qui vient. Ou bien, sur la question fournisseur, il peut s'agir de la perte pure et simple de ces derniers du fait de leur vulnérabilité sur la question environnementale et climatique, impactant par conséquent sa propre activité. Enfin, l'évolution parfois très rapide des marchés en faveur d'une consommation bas carbone est à anticiper ;
- risque réglementaire : apparition de réglementations contraignantes sur le management des GES pouvant perturber fortement le modèle économique et la valeur d'une organisation ;
- risque lié à la vulnérabilité énergétique : dépendance aux énergies fossiles pouvant induire des perturbations conséquentes de l'activité de son organisation.

Obligatoire	Critère B.11
Question	L'outil-candidat permet-il une réflexion sur la vulnérabilité des modèles d'affaires aux risques climat ?
Réponse	Oui Oui en partie (la majorité des risques climat sont abordés mais sans exhaustivité) Non
Aide à la mise en œuvre	Analyse à mener de manière transverse sur les modules au sein de l'outil-candidat mais également sur les supports/éléments associés à la réunion de lancement, réunion de restitution, à la sensibilisation.



C.1. Transparence de la méthodologie de l'outil-candidat

La méthode Bilan Carbone® a été amenée, au fil des années, à évoluer. Toutes ces évolutions méthodologiques, que ce soit sur les hypothèses considérées, les « mécaniques » de calcul, les fonctionnalités ou encore sur les données utilisées ont été faites en toute transparence. C'est pourquoi, il est attendu des outils-candidats, que ces éléments constitutifs de leur solution soient accessibles aux utilisateurs.

Par ailleurs, la démarche de transparence servant l'objectif sous-jacent de montée en compétences des utilisateurs sur les questions énergie climat, il sera également analysé à quel point les éléments méthodologiques (mécaniques de calcul que ce soit pour le volet estimation GES ou quantification des actions, exclusion d'un périmètre, estimation des émissions évitées si cela est fait, chiffrage des objectifs de réduction, etc.) soient accessibles à l'utilisateur.

Obligatoire	Critère C.1
Question	Tous les éléments constitutifs utilisés dans l'outil-candidat (méthodologie de calcul, hypothèses, données, etc.) sont-ils disponibles dans les guides, rapports ou documents explicatifs associés ?
Réponse	Oui Non
Aide à la mise en œuvre	Analyser les documents annexes et notamment le guide méthodologique qui devrait intégrer les éléments suivants : informations sur les facteurs d'émission et les hypothèses utilisés dans l'outil-candidat, explication sur les choix méthodologiques faits (mécaniques de calcul que ce soit pour le volet estimation GES ou quantification des actions, exclusion d'un périmètre, estimation des émissions évitées si cela est fait, chiffrage des objectifs de réduction, etc.).



C.2. Sources de données utilisées

Comme mentionné en A.9, les données utilisées dans l'outil-candidat peuvent provenir de sources très différentes : base de données spécifique à un secteur d'activité, études relatives à un élément particulier (produit, équipement, technique...), dire d'experts, etc. Toutes ces sources de données ne sont pas de qualité équivalente, et pour chacune d'entre elle, il est nécessaire de vérifier la transparence, la fiabilité et l'actualisation. Les points méthodologiques (fiabilité et actualisation) ayant été détaillés en A.9, il sera ici seulement analysé la transparence de ces sources de données. Plus particulièrement, il sera analysé à quel point l'outil est transparent sur les données d'activités (valeur, unité, source) et sur les facteurs d'émission utilisées en étant clair sur son intitulé, sa valeur, sa version et sa base de provenance dans le cas de FE issus de base de données « conventionnelles ». Dans le cas de FE consolidés il sera également attendu que l'outil-candidat rende accessible l'ensemble des valeurs techniques (données primaires, hypothèses, etc.) ayant permis leur construction.

Obligatoire	Critère C.2
Question	Les sources et valeurs de tous les facteurs d'émission et de toutes les valeurs techniques utilisables dans l'outil-candidat sont-elles bien identifiées et accessibles aux utilisateurs ? Peut-on également tracer la version de la base de données et/ou de la valeur utilisée ?
Réponse	Oui (à la fois la source et la version) Oui (seulement la source) Non
Aide à la mise en œuvre	Rechercher dans le guide de l'utilisation, le guide méthodologique et/ou le manuel si les sources de données sont bien identifiées. Rechercher dans l'outil-candidat s'il existe une base de données avec les sources utilisées pour chaque valeur ou facteur ajoutés à l'outil-candidat.



C.3. Formation à l'outil-candidat et à son utilisation

À l'instar de ce que fait la méthode Bilan Carbone® avec une formation aux outils propres à la méthode, il est essentiel que l'utilisateur de l'outil-candidat soit formé à son utilisation, ou à défaut accompagné tout au long de son utilisation afin de favoriser l'appropriation. En fonction des types d'outils (format tableur ou solution SaaS) et de leur finalité (organisation, projet ou produit), cet accompagnement peut prendre de nombreuses formes et s'appuyer sur des supports différents. Tutoriels, F.A.Q, formation, guide utilisateur, assistance en ligne ou physique, il sera ici évalué la qualité de cet accompagnement (i.e. répond-il aux différentes questions que peut se poser l'utilisateur sur le fonctionnement de l'outil ?) et non la forme.

Dans le cas d'outils-candidats servant une démarche d'accompagnement et de conseil (et où l'utilisateur ne travaille qu'en autonomie partielle sur l'outil), il est tout de même attendu que ces outils disposent d'éléments permettant d'assurer la compréhension (et la bonne utilisation même partielle) de l'outil.

Obligatoire	Critère C.3
Question	La personne destinée à utiliser l'outil-candidat est-elle formée à son utilisation ou à défaut dispose-t-elle des éléments lui permettant de comprendre le fonctionnement de l'outil ?
Réponse	Oui la personne est formée Oui la personne dispose d'éléments permettant l'appropriation et la bonne utilisation de l'outil Non
Aide à la mise en œuvre	Demander les éléments de formation à cet outil (guides utilisateurs, cas pratiques, etc.).

Au-delà de la conformité aux éléments qui caractérisent une démarche Bilan Carbone®, l'audit cherchera également à analyser la communication, les prises de position et les messages passés au sein des outils-candidats ainsi que sur leurs sites web, blogs, réseaux sociaux voire articles de presse parlant de l'outil.

Ces enjeux de communication sont essentiels pour assurer la mobilisation de toutes les parties prenantes dans une transition pertinente et pérenne. C'est pourquoi il convient que ces derniers soient en accord avec les avis d'experts sur la transition bas carbone. Plus particulièrement, il sera analysé les messages passés sur la comptabilité carbone (enjeux, objectifs, etc.), sur la neutralité carbone ainsi que sur la place de la compensation carbone dans le panel d'action à disposition des organisations.



D.1. Conformité des messages passés sur la démarche de comptabilité carbone

L'Association pour la transition Bas Carbone s'emploie à promouvoir une vision de la comptabilité carbone résolument tournée vers l'action et le management des GES d'une organisation, ceci afin de réduire la vulnérabilité des modèles d'affaire aux risques de transition. Pour se faire, l'ABC défend une comptabilité carbone pensée comme [un process structurant au sein des organisations](#) ainsi qu'une comptabilité carbone [centrée sur la donnée physique](#), unique moyen de mener à bien une transition bas carbone efficace.

C'est pourquoi, il sera attendu que les outils-candidats soient en accord avec cette vision. Les messages types « bilans carbone automatiques », « bilans carbone en 3 clics », etc. où encore les solutions promouvant une approche financière (i.e. fondée sur la lecture d'entrée comptables) sont incompatibles avec la vision de la comptabilité carbone que promeut l'ABC.

Pour les outils à vocation projet ou produit, il est attendu que ces derniers insistent sur l'intérêt de la comptabilité carbone comme moyen de penser des alternatives moins émissives.

Obligatoire	Critère D.1
Question	La communication et les prises de position de l'outil-candidat sur la comptabilité carbone, sont-elles en accord avec la vision que porte l'Association pour la transition Bas Carbone ?
Réponse	<p>Oui la communication et les prises de position sont conformes</p> <p>Oui majoritairement mais ils subsistent des messages tendancieux/portant à confusion</p> <p>Non</p>
Aide à la mise en œuvre	Analyser les messages passés au sein de l'outil et sur les sites web, blog, réseaux sociaux et article de presse parlant de l'outil-candidat.

D.2. Conformité des messages passés sur la neutralité carbone et sur les stratégies de décarbonation

[La position de l'ADEME](#) est claire, la neutralité carbone n'a de sens qu'à l'échelle planétaire et la neutralité carbone à l'échelle d'une organisation, d'un projet ou d'un produit n'existe pas.

Ainsi, il est attendu des outils-candidats qu'ils portent le même message clair et intelligible sur le terme « neutralité carbone » et qu'aucun message ambivalent (notamment via des indicateurs) laisse à penser une équivalence entre émissions induites, évitées et séquestrées.

Par conséquent, la vision « SBTi » (i.e. neutralité carbone atteinte à long terme en compensant les émissions « résiduelles » par des émissions séquestrées, tout en ayant œuvré à sa propre réduction d'émissions selon une trajectoire de réduction compatible avec la science) sera jugée non conforme.

Concernant les stratégies de décarbonation, tout outil-candidat prétendant œuvrer à la définition de stratégies de décarbonation devra se référer à la méthodologie ACT® portée par l'ADEME et le CDP. La communication et les prises de position sur ces dernières ne pourront les résumer à des simples plans d'action et il sera attendu des outils-candidats qu'ils soient clairs sur la démarche englobante des stratégies de décarbonation (trajectoire de décarbonation à court, moyen et long terme (qui peut être validée par SBTi), inclusion d'investissements matériels bas carbone, réflexions sur la performance bas carbone des produits et services vendus, inclusion d'une gouvernance climat, action portant sur les fournisseurs et les clients, engagement auprès de la société civile et définir un modèle d'affaire plus vertueux, etc.)

Obligatoire	Critère D.2
Question	La communication et les prises de position de l'outil-candidat sur la neutralité carbone sont-elles en accord avec la vision que porte l'ADEME ?
Réponse	<p>Oui la communication et les prises de position sont conformes à l'avis de l'ADEME</p> <p>Non la vision de l'outil-candidat s'aligne sur la vision SBTi</p> <p>Non</p>
Aide à la mise en œuvre	Analyser les messages passés au sein de l'outil et sur les sites web, blog, réseaux sociaux et article de presse parlant de l'outil-candidat.

D.3. Conformité des messages passés sur la place de la compensation

La compensation carbone revêt une place particulière dans le panel des outils dédiés à la lutte contre le changement climatique. Sa prépondérance et sa surutilisation par de nombreux acteurs, notamment dans le cadre de communication à l'externe sur leur action climatique, ont galvaudé l'intérêt pourtant réel d'une telle pratique. Ainsi il est attendu des outils-candidats qu'ils portent des messages et restituent à la compensation la place qui doit être la sienne, c'est-à-dire celle d'une pratique utile mais à utiliser avec parcimonie, comme le rappellent les [recommandations de l'ADEME](#). Elle ne peut en aucun cas constituer le cœur du plan d'action d'une organisation et se substituer au volet réduction.

VOTRE CONTACT À L'ABC :
methodologie@abc-transitionbascarbhone.fr



**Association pour la
transition Bas Carbone**

41 rue Beauregard

75002 Paris

+33 (0)9 81 10 47 93

www.abc-transitionbascarbhone.fr